



Montréal, le 25 octobre 2023

Conseil Municipal,

Monsieur Serge Bonin, Président du comité de démolition,

2175, Chemin du Fleuve,

Lévis (Québec) G6W 7W9

Objet : DEMANDE DE DÉMOLITION, IMMEUBLE AU 32, AVENUE BÉGIN

Monsieur le maire,

Monsieur Serge Bonin,

C'est avec étonnement et stupéfaction que nous avons appris par l'entremise de nos membres et par les médias que les propriétaires de l'immeuble situé au 32 avenue Bégin ont déposé une demande de démolition à la municipalité.

Pourtant, depuis 1909, cet immeuble imposant fait partie intégrante du Vieux Lévis, un quartier reconnu par la municipalité pour ses valeurs identitaires et par conséquent bien fréquenté par la communauté et les touristes.

Dans un article de Sébastien Tanguay du journal Le Devoir du 16 octobre dernier, les propriétaires se veulent rassurants en mentionnant vouloir reconstruire "une réplique identique à l'immeuble actuel". Or, une réplique est une reproduction construite avec les matériaux et les techniques d'aujourd'hui alors que le principe de base du patrimoine est de préserver l'authenticité, le savoir-faire et les matériaux de l'époque. Reconstruire à l'identique n'est plus du patrimoine.

On mentionne dans ce même article que “pour procéder en toute sécurité, ...il faudrait soulever le plancher mais les fondations trop fragiles, ne pourraient pas supporter seules le poids de la toiture”. Permettez-nous ici de douter. Les professionnels consultés à cet effet détiennent-ils une expertise en patrimoine? Avons-nous en main un carnet de santé d’une firme d’architecture et d’ingénierie spécialisées en patrimoine? Tout comme dans le dossier du bâtiment situé au 1 200, rue du Moulin Ross secteur St-Nicolas, il est plus que souhaitable que la municipalité commande une telle étude à une firme indépendante, spécialisée en bâtiments anciens et patrimoniaux.

À ne pas négliger l’aspect environnemental que pose les pics des démolisseurs. En effet, pas moins de 53% des déchets qui se retrouvent dans les sites d’enfouissement proviennent de l’industrie de la construction, rénovation et démolition. Au nom du développement durable, une remise en état s’impose.

Devant ces faits, nous nous attendons à ce que la municipalité commande une étude indépendante à des spécialistes en bâtiments anciens et en patrimoine afin d’éviter une décision hâtive et irréversible, regrettable pour l’intégrité du quartier et pour les générations futures.

Je vous prie d’accepter nos salutations et n’hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information.



Claud Michaud, Vice-président

Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

L’association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ) est un rassemblement de citoyens qui ont à cœur le patrimoine bâti québécois. Elle a pour but de favoriser une connaissance toujours plus étendue de ce patrimoine et de fournir à toute personne intéressée par la sauvegarde des maisons anciennes un espace d’échange, de concertation et d’action.